



# **COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025**

Nombre de membres en exercice 21  
Nombre de membres présents 12  
Nombre de membres votants 15

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi seize janvier à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le mercredi 08 janvier 2025.

Date de convocation du conseil municipal : 8 janvier 2025

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD, Sylvain DESDOIGTS, Jean-Luc BERNARD, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations, Viviane PICQUERET à Sylvain DESDOIGTS, Emilie BOUNOUANE à Philippe PREHU, Éric BRULÉ à Michel QUENTIN

Absent(s) excusé(s), Cindy MATHIS, Anicet KOLOLO, Rébecca BRUNET, Nicolas LAUBERTON Isabelle ROBERT et Sandrine DUGAT

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h20  
Fin de séance 22h40

### **COMPTE-RENDU**

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Alexandra VANDEVELDE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

**1) ORDURES MENAGERES – MODIFICATION DU NOMBRE DE PASSAGES EN VILLE**

Le Maire informe les membres du conseil que le ramassage des ordures ménagères a une cadence différente entre le centre-ville et les hameaux à savoir :

	EMBALLAGES	ORDURES MENAGERES
CŒUR DE VILLE	2	2
HAMEAUX	1	1
EXTERIEURS	1	1

Il est proposé d'uniformiser le ramassage sur toute la commune de la façon suivante :

	EMBALLAGES	ORDURES MENAGERES
CŒUR DE VILLE	1	1
HAMEAUX	1	1
EXTERIEURS	1	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés sous conditions que les containers soient de grandeur suffisante pour pallier à la diminution du nombre de passage, le Maire doit se renseigner auprès du SICTOM.

## 2) TERRAIN DE SOCCER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le financement du projet de terrain de soccer est le suivant :

DEPENSES	
ENTREPRISES	MONTANT HT
DUBOIS VRD	66 274€
CAMMA-SPORT	78 728€
ALIMENTATION ELECTRIQUE	1 325
TOTAL	146327

RECETTES	
FINANCEURS	MONTANT
ANS	80 000
FAFA	30 000
SOLDE POUR LA COLLECTIVITE	36 327€

Le Conseil Municipal, avec 1 voix contre et 14 voix pour :

- **VALIDE** le projet de Soccer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## 3) ECOLE MATERNELLE LES NYMPHEAS – PROJET THEATRE 2024 – 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les présentes aux membres du conseil la demande de subvention de l'école maternelle les Nymphéas :

Les élèves de moyenne et grande section vont bénéficier de court de théâtre tout au long de l'année avec la compagnie du Grain d'or.

Le coût du projet s'établit comme ci-dessous :

Coût du théâtre sur l'année : 3870 euros

Nombres d'élèves participant au projet : 101 (nous ne faisons pas participer les 3 TPS)

Coût par élève : 38,31 euros

Financement APE : 12 euros par élève

Financement coopérative scolaire : 13 euros par élève

Financement Mairie : 14 euros par élèves

Nombres d'élèves habitant Illiers-Combray et participant au projet : 72

L'école maternelle demande à la commune une subvention d'un montant de : 72x14=1008 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la demande de subvention pour le projet théâtre de l'école maternelle des Nymphéas,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **PISCINE MONTJOUVIN**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le bilan financier de la piscine Montjouvin des trois dernières années.

Après lecture et analyse de ces données, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

- **DECIDE** la fermeture de la piscine de Montjouvin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le maire informe les conseillers qu'il a proposé au Président de la communauté de communes Entre Beauce et Perche de faire un groupe de travail afin de réfléchir aux diverses possibilités d'utilisation du site « Montjouvin » suite à la décision de fermer le bassin.

Monsieur Bruno Blanchard et Hervé RIGOT souhaitent faire partie de ce groupe de travail et propose de solliciter tous les conseillers.

~~~~~

### **DENOMINATION SALLE DES PONGISTES – COMPLEXE SPORTIF DES GLORIETTES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de l'association des pongistes demandant la dénomination de la salle de ping-pong au complexe sportif des gloriettes :

Il est proposé de la nommer : Salle Joël JOURDREN, en hommage à cet ancien membre très actif de l'association qui est décédé en 2024 à condition que les salles du complexe sportif des Gloriettes n'aient jamais été nommées.

### **4) CESSION DE LA PARCELLE AE325 (collège Marcel Proust) AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de transférer en pleine propriété la parcelle AE325 assiette foncière du collège Marcel Proust au conseil Départemental.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-13 alinéa 2,

Vu l'article 79 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relatif au transfert des biens immobiliers  
Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) à leur collectivité de rattachement ;

Vu l'article L213-3 du code de l'éducation, le Département est propriétaire des locaux des collèges dont il assure la construction et la reconstruction.

Il est proposé de céder la parcelle AE325 au Conseil départemental d'Eure et Loir, cette cession sera réalisée par acte administratif, rédigé par le service foncier du Département, à l'Euro symbolique (1.00€) dans le cadre d'un transfert de charge pour la régularisation de l'assiette foncière du collège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AE325 aux conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### **5) PROJET INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Monsieur Patrick LEVY de la Société SEE YOU SUN présente aux membres du conseil le projet d'installation de centrales photovoltaïques sur les sites ci-dessous :

- Stade rue de Courville (couverture des parkings, terrains de tennis, les boulodromes)
- City-Stade

Afin de pouvoir lancer le projet et la consultation, le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer :

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et une voix contre :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### **6) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Bruno BLANCHARD indique aux membres du conseil que l'association UPI BADMINTON d'Illiers Combray remercie la municipalité d'avoir chauffé la salle des sports Jean Moulin pour leur animations de janvier 2025.

Monsieur Philippe PREHU indique que les travaux sur le plateau de drainage des eaux sur le plateau des écoles vont débuter dans le courant de la semaine du 20 au 24 janvier 2025.

Il précise qu'il a demandé à l'entreprise PIGEON de sécuriser le site et qu'il faut informer les écoles et le collège de ces travaux qui n'auront pas d'impact sur leur organisation.

La commission de travail « Illiers-découverte » a listé une série de sites et lieux à nommer, le Maire propose de transmettre aux conseillers cette liste avec les propositions et qu'ils nous retournent leurs avis et propositions.

Le Maire indique aux membres du Conseil que l'EHPAD nous a transmis le tarif du repas pour les scolaires pour l'année 2024-2025.

Après avoir étudié les chiffres des dépenses et recettes, les élus décident de ne pas augmenter le tarif du repas.

Enfin Monsieur le Maire indique aux conseillers que si la collectivité n'organise pas cette année « un dimanche de caractère » l'association Petites Citées de Caractères pourrait retirer le label dont bénéficie la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, fin de séance à 22h40.